

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA CMQuébec - ANNÉE 2022

En vertu de l'article 12 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec* (RLRQ, c. C-37.02), le conseil de la CMQuébec a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 9 décembre 2021, une résolution acceptant le calendrier de ses séances pour l'année 2022 en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles.

Les séances ordinaires du conseil de la CMQuébec débuteront à 13 h 15 et se tiendront à la salle du conseil de l'Édifce Andrée-P.-Boucher les* :

- 20 janvier
- 17 février
- 17 mars
- 21 avril
- 19 mai
- 16 juin
- 15 septembre
- 20 octobre
- 17 novembre
- 15 décembre

* Le calendrier peut être modifié, conformément à la loi, si les circonstances le justifient.

Dans l'éventualité où les directives sanitaires du gouvernement du Québec en vigueur ne permettent pas la tenue des séances du conseil à la salle du conseil de l'Édifce Andrée-P.-Boucher, elles seront tenues sans la présence du public, par tout moyen de communication qui permettra aux membres du conseil d'y prendre part, de communiquer directement entre eux, de délibérer et de voter, en diffusant ladite séance dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions et le résultat des délibérations.

Québec, le 16 décembre 2021

La secrétaire corporative,

Myriam Poulin, avocate